



Procès Verbal Conseil de Communauté du 21 mai 2008

Membres présents ayant pris part au vote: Mmes Verdier (Manses), Authier (Limbrassac), Quillien (Mirepoix), De Bruyne (Régat), Mas (Troye d'Ariège), Mrs Mascarenc (Aigues-vives), Barthez (Belloc), Huillet (Camon), Carballido (Dun), Delmas (Lagarde), Boulbes (Le Peyrat), Barrou (Léran), Lopez (Malegoude), Cid (Mirepoix), Cibiel (Mirepoix), Terpant (Montbel), Michau (Moulin Neuf), Bonnet (Pradettes), Sanchez (Roumengoux), Lazerges (St Quentin), Labadie (Ste foi), Audabram (St Julien), Soula (Tourtrol),

Votants : 23

Etaient également présents : Mme Aristin (Aigues Vives), Lasmolles Coulomb (Léran), Estivill (Malegoude), Gaillard (Ste Foi), Mrs. Bertignac (Camon), Estebe (Mirepoix), Pirlot (Montbel), Galy (Moulin-Neuf), M. Cazanave (Conseiller Général)
Mlle Alliey et M. Authié (CCPM)

1- Mise en place des commissions thématiques

Monsieur le Président rappelle au Conseil que par délibération 31/08 du 8 avril 2008 il a été créé des commissions thématiques ouvertes aux délégués titulaires et suppléants. Il informe qu'il a été fait appel à candidature auprès des délégués et de leur suppléant afin de constituer ces commissions.

Monsieur le Président énonce la constitution des commissions comme suit :

Administration générale et finances : Mme Valérie ARISTIN, Mr Henri DELMAS, Mr Christian CIBIEL, Mr Rolland SANCHEZ, Mr Claude LAZERGES, Mr Paul SOULA, Mr Alain GUERREY

Environnement : Mme Valérie ARISTIN, Mme Simone VERDIER, Mr Jean Claude CID, Mr Christian CIBIEL, Mr Pierre TERPANT, Mr Jean Marc PIRLOT, Mr Daniel GALY, Mr Christophe CROUZET, Mme Florence GAILLARD, Mr Ulysse AUDABRAM, Mr Yves CAZAUD, Mr Paul SOULA, Mr Alain GUERREY, Mme Arlette ROMERA.

Tourisme : Mr Henri BARROU, Mr Claude CAMBUS, Mr Alain TOMEIO, Mr Pierre TERPANT, Mr Michel MORELL, Mr Christophe CROUZET, Mme Florence GAILLARD, Mr Ulysse AUDABRAM, Mme Claire MAS.

Sociale : Mme Anne-Marie LASMOLLES COULOMB, Mme Nicole QUILLIEN, Mme Nadine MICO, Mr Christian MASCARENC.

Culture et vie associative : Mr Christian MASCARENC, Mr Marc CARBALLIDO, Mr Henri DELMAS, Mme Anne Marie LASMOLLES COULOMB, Mr Jacques ESTEBE, Mr Pierre TERPANT, Mr Daniel GALY, Mme Claire MAS.

Développement économique et agricole : Mr Christian MASCARENC, Mr André BARTHEZ, Mr Franck WALHEIM, Mr Alain PALMADE, Mr Henri BARROU, Mr Gilles LEFRANCOIS, Mme Simone VERDIER, Mr Claude CAMBUS, Mr Alain TOMEIO, Mr Jean Marc PIRLOT, Mr Francis BONNET, Mr Rolland SANCHEZ, Mr Claude LAZERGES, Mr Yves CAZAUD, Mr Paul SOULA, Mr Alain GUERREY, Mme Arlette ROMERA.

La composition des présentes commissions thématiques peut être complétée ou modifiée.

2- Représentants auprès d'organismes extérieurs

Monsieur le Président rappelle au Conseil que les statuts de l'association de « Office de Tourisme du Pays de Mirepoix » prévoient que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix y est représentée par 4 membres. Ces membres sont appelés à siéger au conseil

d'administration de l'association. Ils doivent être désignés par les conseillers communautaires après chaque renouvellement de l'assemblée délibérante.

M. le Président propose donc de désigner les représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association de « Office de Tourisme du Pays de Mirepoix ».

Le conseil de Communauté désigne comme représentants de la Communauté de Communes à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association « Office de Tourisme du Pays de Mirepoix » :

MM. Jean-Jacques Michau, Pierre Terpent, Christian Mascarenc et Marc Carballido.

3- Représentants auprès de l'Association de « Espace d'Initiatives Sociales et Economiques »

Monsieur le Président rappelle au Conseil que les statuts de l'association de « Espace d'initiatives sociales et économiques » prévoient que la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix y est représentée en tant que membre de droit. Ses représentants sont appelés à siéger au conseil d'administration de l'association (dans la limite d'un tiers maximum du conseil d'administration). Deux des représentants de la communauté de communes sont membres du Bureau de l'association.

Les représentants doivent être élus par les conseillers communautaires après chaque renouvellement de l'assemblée délibérante.

M. le Président propose donc de désigner les représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association de « Espace d'initiatives sociales et économiques ».

Le conseil de Communauté désigne comme représentants de la Communauté de Communes à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association « Espace d'initiatives sociales et économiques » :

Mme Nicole Quillien, MM. Jean-Jacques Michau et Pierre Terpent.

Décide que Mme Nicole Quillien et M. Pierre Terpent siégeront au bureau de l'association.

4- Représentants auprès de l'Association de « Pays des Pyrénées Cathares »

Monsieur le Président rappelle au Conseil que les statuts de l'association de Pays prévoient que l'assemblée générale se compose de 4 collèges dont le Premier collège comprend les membres de droit, parmi lesquels la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix est représentée par 2 membres.

Il propose donc de désigner les représentants de la Communauté de Communes appelés à siéger à l'assemblée générale de l'association de Pays.

Le conseil de Communauté désigne comme représentants de la Communauté de communes à l'assemblée générale de l'association « Pays des Pyrénées Cathares » :

MM. Jean-Jacques Michau et Marc Carballido

5- Zone d'activités touristiques de Lérans

5.1- Convention précaire d'occupation

Monsieur le Président informe le conseil qu'à la suite de l'examen des différentes candidatures pour la gestion du camping snack-restaurant et conformément à la délégation qu'il a reçue, une convention a été passée avec la Sté Somibri pour la période allant du 15 mai au 15 octobre 2008.

5.2- Etude

Monsieur le Président rappelle au Conseil que l'aménagement du lac de Montbel a fait l'objet d'une étude en 2000. La modification des dispositions de la loi montagne et la réalisation des documents d'urbanisme, permettent aujourd'hui de reprendre le projet d'aménagement. Il propose d'actualiser la nature des aménagements pour ce site (pôles et activités connexes) et de décliner plus spécifiquement l'évolution de l'équipement touristique situé sur Lérans.

Il propose également qu'un soutien financier soit sollicité auprès des différents financeurs.

Le conseil de Communauté valide le projet d'études présenté par M. le Président et approuve le plan de financement de ces études comme suit :

Dépenses		Recettes	
Etudes	30 000 €	Cofinancements sollicités	24 000 € 80 %
		Autofinancement	6 000 € 20 %
Total dépenses HT	30 000 €	Total recettes	30 000 €

Décide du lancement de la première phase de l'étude sur la zone pour une pré-programmation opérationnelle.

5.3 - Lancement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping-restaurant de Lérans

M. le Président rapporte au Conseil de Communauté :

Considérant la fin de la convention liant la société La Régate II à la commune de Lérans aujourd'hui remplacée par la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix,

Considérant que l'activité de camping doit être regardée comme une activité de service public,

Considérant qu'à ce jour, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix ne souhaite pas exploiter le camping de Lérans en régie, n'ayant ni le personnel ni la capacité pour gérer une activité économique de ce type,

Considérant la liquidation judiciaire de la société La Régate II, intervenue le 25 juin 2007, après que le juge des référés du Tribunal Administratif de Toulouse se soit prononcé pour l'expulsion de la dite société par ordonnance du 4 juin 2007,

Considérant les motivations exposées dans le rapport de présentation,

Considérant qu'il convient de respecter les dispositions du titre 1^{er} du livre IV du C.G.C.T., relatives aux délégations de service public pour passer un nouveau contrat,

Considérant qu'en conséquence, il convient de recourir à la procédure de délégation normale résultant des articles L. 1411-1 et suivants du C.G.C.T.,

Considérant qu'un contrat de délégation de service public finalisera la procédure, Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le principe de délégation de ce service public, et autoriser le Président à lancer la procédure de délégation de service public et à intervenir conformément à l'article L 1411-4 du C.G.C.T.

Le Conseil de Communauté :

APPROUVE le principe de la délégation de service public d'exploitation du camping snack-restaurant de Lérans

DECIDE qu'il sera procédé à la publicité prévue à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon les modalités prévues à l'article R. 1411-1 dudit code, par insertion d'une annonce dans au moins deux journaux ; l'un devant être habilité à recevoir des annonces légales, l'autre devant être une publication spécialisée dans le secteur économique concerné.

AUTORISE Monsieur le Président, autorité habilitée à signer le contrat, à accomplir l'ensemble des actes préparatoires et formalités prévus par les articles L. 1411-1 et suivants, R. 1411-1 et suivants et D. 1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

5.4 - Proposition d'acquisition d'équipement

M. le Président expose au Conseil de Communauté que dans le cadre de la liquidation de la Sté « La régata II » (ancien gestionnaire du Camping Snack-restaurant de Lérans), Maître Brenac, Mandataire judiciaire, a en charge la vente des biens appartenant à la société.

Parmi les équipements susceptibles d'avoir un intérêt pour la gestion future du site, il y a les chalets, la licence IV, la chambre froide, des équipements de cuisine (évier, piano, hotte, plans de travail et étagères Inox, ...)

Après évaluation par différents experts et professionnels, il propose que les offres de rachat suivantes soient faites au liquidateur :

- Chalets équipés (litterie, frigo, évier, ...) en l'état: 1 000 € TTC par unité soit pour 12 chalets 12 000 €
- Licence IV : 3 000 €
- Equipements de cuisine : 5 000 €

Le Conseil de Communauté approuve la proposition de M. le Président pour l'acquisition des biens de la Société « La Régata II » auprès de Maître Brenac, mandataire judiciaire en charge de la liquidation des biens de la société, selon la liste descriptive jointe en annexe de la délibération, pour les montants précisés ci-dessus.

5.5 – Commission d'ouverture des plis

M. le Président informe l'assemblée que dans le cadre des DSP, le code des collectivités territoriales prévoit la constitution d'une commission chargée d'ouvrir les plis, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner son avis sur les offres reçues relatives à la délégation de service public.

Les modalités d'élection feront l'objet d'une note transmise avec l'appel à candidature. L'élection de cette commission se fera lors de la prochaine réunion de conseil du 19 Juin prochain.

6- Indemnités du receveur municipal

Monsieur le Président rappelle que l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux, doit être votée après chaque élection

Le Conseil de Communauté DECIDE :

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an,

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 150 € par an.

7- Financement du chantier d'insertion

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté le cadre dans lequel le chantier d'insertion intercommunal est développé et le conventionnement avec le Conseil Général.

A partir de 2008, il convient de déposer une demande de subvention annuelle au département, lequel globalise la demande de subvention auprès du Fonds Social Européen afin de financer intégralement les postes d'encadrement nécessaires au fonctionnement du chantier d'insertion, soit 2 ETP encadrant technique et 1,5 ETP tuteur social, dans la limite de 30 500 € par poste soit 106 750 € pour l'ensemble de l'action.

Le conseil valide l'objet de l'action du chantier d'insertion intercommunal, et le dépôt de la demande de subvention auprès du Conseil Général, lequel déposera une demande de subvention globale FSE en complément de la participation du Plan Départemental d'Insertion. **Et Approuve** le plan de financement de l'action 2008 comme suit :

Dépenses		Recettes	
Salaires et frais de missions	106 750 €	Conseil Général (PDI)	58712 € 55%
		Fonds Européen (FSE)	48038 € 45%
Total dépenses	106750 €	Total recettes	106750 €

8- Organisation des services

- Accueil Secrétariat

L'augmentation du temps de travail de la personne en charge de l'accueil et du secrétariat de la communauté de communes de 3 heures (soit une demi journée supplémentaire par semaine) est accepté.

- Poste de conseiller en insertion professionnelle – coordinateur insertion

Monsieur le Président rappelle au Conseil que depuis le mois de juillet dernier, la coordination du service insertion est assurée par un agent ayant en charge également le volet économique et l'accueil des porteurs de projet. Cet agent a demandé à réintégrer ses anciennes fonctions sur la comptabilité et la gestion (tout en conservant l'économie).

Pour la coordination du service insertion, M. le Président propose qu'un complément de temps sur le poste de chargé de mission en insertion professionnelle puisse être accordé. La mission de suivi des publics en insertion représente 21 heures semaine. Le poste pourrait être élargi à la coordination du service pour atteindre un temps plein (soit 14 heures de plus).

Le conseil approuve la proposition de M. le Président

9- Prise en charge des frais de participation aux colloques, conventions et réunions

Monsieur le Président rappelle au Conseil que pour le développement des activités et des compétences et la bonne gestion de la communauté de communes, il est intéressant de participer à des réunions et salons qui nécessitent certaines fois des frais de déplacements importants.

En l'occurrence, Mairie Conseils (filiale de conseil aux collectivités de la Caisse des Dépôts et Consignations) propose une réflexion sur la politique enfance jeunesse avec une réunion à Paris. La participation à cette réunion permettrait d'engager une réflexion sur cette thématique.

En juin, les assises des déchets se tiennent à Agen. Ce salon permettrait de suivre l'actualité sur cette compétence.

En automne, se tient l'assemblée des Communautés de France. Le lieu n'est pas encore connu.

Il propose à l'assemblée que les frais engagés par les élus pour participer à ces manifestations puissent être pris en charge par la collectivité.

Le conseil approuve la proposition de M. le Président

10-Demandes de subvention

Equipement pour la mise en oeuvre du point lecture de Lérans

Monsieur le Président rappelle au Conseil qu'afin de compléter la mise en place du schéma de lecture publique initié par la création de la médiathèque sur Mirepoix et le conventionnement avec le Conseil Général de l'Ariège, il est prévu d'équiper en mobilier du

point lecture de Lérans et de le doter des moyens informatiques nécessaires à la mise en réseau.

Il présente le plan de financement pour ces équipements et propose qu'un soutien financier soit sollicité auprès des différents financeurs.

Le conseil valide le projet d'équipement présenté et approuve le plan de financement de l'action comme suit :

Dépenses		Recettes	
Mobilier et équipements informatiques	10 000 €	Conseil Général (PDI)	2 000 € 20%
		Conseil Régional	2 000 € 20%
		Etat	4 000 € 40%
		Autofinancement	2 000 € 20 %
Total dépenses	10 000 €	Total recettes	10 000 €

Journées de l'éco-construction

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a initié en 2007 l'organisation des journées de l'éco-construction. Cette manifestation s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et un développement de l'activité économique liée à la construction.

Il propose que cette manifestation soit reconduite pour l'année 2008 et présente le projet de cette édition.

Il propose également qu'un soutien financier soit sollicité auprès des différents financeurs.

Le conseil valide le projet 2008 des journées de l'éco-construction et approuve le plan de financement de l'action comme suit :

Dépenses		Recettes	
Charges relatives à la communication et à l'animation	3 000 €	Conseil Général	375 € 15%
		Conseil Régional	375 € 15%
		Etat	375 € 15%
		Autofinancement	1 125 € 45 %
Total dépenses	3 000 €	Total recettes	3000 €

11- Questions diverses

La compétence « lecture publique » nécessite un éclaircissement dans sa rédaction afin de séparer les investissements immobiliers des équipements en mobilier. Une vérification juridique est nécessaire afin de proposer une nouvelle rédaction.

Le séminaire de réflexion est annoncé pour le samedi 21 juin 2008.

Mme Simone Verdier présente les enjeux du choix de la filière de traitement des ordures ménagères. Elle précise que les Maires seront consultés par le Conseil Général pour donner leur avis dans le cadre de la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).